

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## DU COMITÉ SYNDICAL

**SEANCE DU 04 Mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars 2026 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 26 février deux mille vingt-six, s'est réuni salle du Conseil à LIGNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 14

Nombre de délégués participant au vote : 13 (dont 2 pouvoirs)

**Titulaires présents :**

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Roseline VALEAU, Suzanne LELAURE

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAUULT, Déborah SIDDI, Guillaume NIEL

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER (pouvoir de Damien LE BRESTEC),

Elus Le Cellier : Michael DAVID

**Titulaires absents excusés :**

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE (pouvoir à Cécile COTTINEAU)

Elus Le Cellier : Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : Damien LE BRESTEC (pouvoir à Jacqueline LE TEXIER)

**Suppléants présents :**

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU (pouvoir de Frédéric DELANOUE),

Elus Ligné : Anita MENET Déborah JOURDON

**Suppléants absents excusés :**

Elus Couffé : Sylvie LE MOAL, Eugénie MBILEMBI BOMODO, Sylvie FEILLARD

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Maurice PERRION, Aurélie VASSAULT DUVAL,

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

**Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAUULT**

**N°04.03.2026-04 : PARTICIPATION DES COMMUNES MEMBRES AU BP 2026**

La Présidente rappelle à l'assemblée que l'article 15 des statuts relatifs au budget du syndicat dispose que les recettes du syndicat sont constituées entre autres des participations des communes.

La répartition entre les communes s'établit comme suit :

- 50% au prorata du nombre d'habitants
- 50% au prorata du potentiel fiscal des 3 taxes, de la dotation de solidarité communautaire et des attributions de compensation.

Vu l'article 15 des statuts du SIVOM du secteur de Ligné,

Vu la délibération adoptant le budget primitif 2026,

Considérant le montant des trois taxes perçues par les communes, de la dotation de solidarité communautaire et des attributions de compensation en 2025,

Considérant le besoin de financement nécessaire au SIVOM pour exercer ses missions en 2026,

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :**

<b>Suffrages exprimés :</b>			
<b>Voix pour : 13</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Ne prend pas part au vote : 0</b>

- De constater que pour l'année 2026 la répartition des participations entre les communes s'établit comme suit :

communes	habitants	habitants / population totale	3 taxes 2025 + DSC & AC 2025	taxes / total taxes	50% hab + 50% taxes
Couffé	2 579	17.69%	1 257 016	14.96%	16.32%
Le Cellier	4 149	28.45%	3 009 579	35.82%	32.14%
Ligné	5 803	39.80%	3 256 367	38.75%	39.28%
Mouzeil	2 050	14.06%	879 677	10.47%	12.26%
<b>Totaux</b>	<b>14 581</b>	<b>100.00%</b>	<b>8 402 639</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>

- D'adopter le montant des participations des communes pour l'année 2026 comme suit :

Communes	Participation au BP2022	Participation au BP 2023	Participation au BP 2024	Participation au BP 2025	Participation au BP 2026
<b>Couffé</b>	78 753.40	96 243.79	96 243.79	94 143.85	108 615.88
<b>Le Cellier</b>	160 749.59	187 542.43	187 542.43	185 339.29	211 650.92
<b>Ligné</b>	165 845.40	222 532.10	222 532.10	226 519.78	251 138.49
<b>Mouzeil</b>	57 906.91	70 416.68	70 416.68	70 732.07	79 468.71
<b>Total</b>	<b>463 255.30</b>	<b>576 735.00</b>	<b>576 735.00</b>	<b>576 735.00</b>	<b>650 874.00</b>

- D'autoriser les communes qui le souhaitent à verser le montant de leur participation en deux fois 50% à l'émission du titre de recettes et le solde au 1<sup>er</sup> juillet 2026 au plus tard.
- Dire que déduction sera faite de l'avance de participation déjà versée par les communes en janvier et février 2026,
- Charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

La Présidente

Anne-Marie CORDIER

La secrétaire de séance

Stéphanie BERITAUULT

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :

  
SIVOM du secteur de Ligné  
14 581 LIGNÉ  
11 20 04

